



~ École de Musique Municipale ~

Affiliée à l'Union des Conservatoires et Écoles de Musique du Loiret

2, rue Jean-Antoine de Baïf - 45 140 ORMES

E-Mail: emmo@ville-ormes.fr - Tel Mairie : 02-38-70-85-20

FICHE D'INSCRIPTION EMMO Année scolaire 2018-2019

A REMETTRE AVANT LE 2 juillet

- Par mail : emmo@ville-ormes.fr
- Par courrier : EMMO – Mairie d'Ormes 147, rue Nationale 45140 ORMES
- A l'accueil de la Mairie sur les horaires d'ouverture
- A l'accueil de l'école de musique les après-midis

1. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

NOM de l'élève PRÉNOM de l'élève.....


Né(e) le Lieu de naissance

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE (2018-2019)

NIVEAU SCOLAIRE (2018-2019)

Responsable légal

NOM..... PRÉNOM.....

 Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

 Téléphone Portable Téléphone fixe(utilisé en cas d'urgence)

 Adresse E-mail*

*L'EMMO utilise les adresses e-mails pour communiquer à ses élèves les informations pratiques et pour le suivi du dossier.

Documents à fournir

Assurance

Dans un souci de légalité, vous devez **obligatoirement** avoir une **assurance** extra-scolaire ou responsabilité civile :

Nom de l'assurance

N° du contrat

Justificatif de Domicile (à agrafer)

Une photo d'identité (à agrafer)

2. INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE

Choix du Parcours

- INITIATION
 - Éveil – dès 5 ans (le mercredi de 10h à 11h)
 - Jardin Musical – dès 6 ans (le mercredi de 11h à 12h)
 - Parcours Découverte (*FM + Chorale + Tests Instrumentaux*)

- CURSUS COMPLET : *Cours instrumental + FM + Pratique(s) Collective(s) – Les 3 pratiques sont obligatoires*

- PARCOURS PERSONNALISÉ —Pratique instrumentale individuelle ET pratique(s) collective(s)
À partir de 13 ans et avec l'autorisation du directeur de l'École de Musique

- PRATIQUES AMATEURS - *Musique Actuelle/Jazz, Orchestre d'Harmonie, Batterie Fanfare, Formation musicale seule...*

Choix de l'instrument

1^{ère} inscription

Instruments souhaités (par ordre de préférence), inscrire impérativement 3 choix

1^{er} choix :

2^{ème} choix :

3^{ème} choix :

Les Bois	Les Cuivres	Les Cordes	Les Polyphoniques
Flûte	Trompette	Violon	Accordéon
Hautbois	Cornet	Violoncelle	Piano
Clarinette	Tuba	Alto	Guitare
Saxophone	Trombone	Contrebasse	Percussions
	Cor		

Choix de la Pratique Collective et/ou Amateur (plusieurs choix possible)

⇒ À partir de la seconde année de pratique instrumentale, les élèves ont le choix de la pratique collective : chorale, orchestre ou ensemble.

⇒ En première année la chorale est obligatoire.

Cycle I	À Partir du Cycle II	Autres
<input type="checkbox"/> Chorale CE (<i>enfants scolarisés en cours CE1 et CE2</i>) <input type="checkbox"/> Chorale CM (<i>enfants scolarisés en cours CM, 6^e et 5^e</i>) <input type="checkbox"/> Orchestre Junior	<input type="checkbox"/> Chorale « Les Uns et les Autres » <input type="checkbox"/> Orchestre d'Harmonie <input type="checkbox"/> Batterie Fanfare (association) <input type="checkbox"/> Musique Actuelle/Jazz	<input type="checkbox"/> Ensemble instrumental de la classe (saxophone, cuivres, cordes, accordéon, clarinette, flûte...) <input type="checkbox"/> Musique de Chambre <input type="checkbox"/> Musique assistée par ordinateur (MAO) <input type="checkbox"/> Formation Musicale seule (niveau :)

➤ **MERCI D'ENTOURER les horaires qui vous conviennent**
Si vous êtes disponibles sur les 2 créneaux, merci de l'indiquer

PLANNING FM et COURS COLLECTIFS pour l'année 2018-2019

1. La formation musicale

FM 1.1 – lundi 17h00-18h00

FM 1.1- mercredi 13h30-14h30

FM 1.2 – lundi 18h00-19h00

FM 1.2 – vendredi 17h00-18h00

Parcours Adapté (ancien OAE) – lundi
18h00 -19h00

FM 1.3 – mercredi 16h45-17h45

FM 1.3- jeudi 17h30-18h30

FM 1.4 – mardi 17h30-18h45

FM 1.4 – mercredi 15h30-16h45

FM 2.1 – lundi 19h00-20h30

FM 2.1 – mercredi 15h30-17h00

FM 2.2 – mardi 18h45-20h15

FM 2.2 – mercredi – 17h45-19h15

FM 2.3 - mercredi 17h00-18h30

FM 2.4 – Brevet – mercredi 18h30-20h30

Adulte Débutant – vendredi 19h00-20h00

Adulte Intermédiaire – lundi 18h30-19h30

Adulte Confirmé – mardi 16h00-17h30

2. Les ensembles

Cuivre : vendredi 18h30-19h30

Saxophone : jeudi 18h00-19h00

Orchestre à cordes : jeudi 19h00-20h00

Flûte : vendredi

Accordéon : mercredi

Percussions : jeudi 18h30-19h30

Clarinette (*horaires non définis*)

Guitare (*horaires non définis*)

3. Les Chorales

CE – vendredi 17h00-18h00

CM, 6^{ième} et 5^{ième} – vendredi 18h00-19h00

Adultes – Les uns et les autres – 19h30-21h30

4. Les orchestres

Orchestres junior – mardi 18h00-19h15

Harmonie – mardi 19h15 – 21h00

5. Les autres pratiques collectives (horaires non définis pour le moment)

- Musique Actuelle
- Musique de Chambre
- Musique par ordinateur assisté

Rappel :

L'inscription ou la réinscription à l'EMMO implique l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur de l'établissement et de toutes les modalités particulières relatives aux études (cotisations, emploi du temps, etc.).

Chaque élève s'engage à assister régulièrement aux cours mais également aux manifestations, répétitions et auditions de l'école.

La participation financière des familles est décidée par le Conseil municipal et par conséquent sujette à modification chaque année. Ces tarifs sont consultables en mairie et sur le document publié par la commune à chaque rentrée scolaire.

En cas d'arrêt définitif des cours, il est impératif de prévenir le Directeur de l'Ecole de Musique par écrit à l'adresse suivante : emmo@ville-ormes.fr ou par courrier Mairie d'Ormes 147, rue Nationale 45140 Ormes . Toute année commencée est due.

Fait àle

Signature obligatoire du responsable légal précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Décharge de responsabilité

Je soussigné(e) [Prénom – Nom] :

Responsable légal de l'enfant [Prénom – Nom] :

Décharge l'école de musique municipale d'Ormes de toute responsabilité vis-à-vis de mon enfant en dehors des horaires d'enseignement et m'engage à vérifier la présence d'un professeur avant de laisser mon enfant à l'école. Si un motif exige que mon enfant quitte l'école avant la fin d'un cours, je remettrai au professeur une autorisation de sortie anticipée.

Fait àle

Signature

Autorisation de droit à l'image

Je soussigné(e) [Prénom – Nom] :

Responsable légal de l'enfant [Prénom – Nom] :

Dans le cadre de la mise en ligne sur le site Internet de l'école de musique (<http://www.ville-ormes.fr/-Ecole-de-musique>) et de l'insertion dans les publications de l'école de musique sur les supports papier, CD et multimédia, de photos

- Autorise à utiliser l'image de mon enfant, sans limitation de durée, ni autres formalités préalables.
- N'autorise pas l'utilisation de l'image de mon enfant.

Pour faire valoir ce que de droit

Fait àle

Signature

Autorisation de sortie

Je soussigné(e) [Prénom – Nom] :

Responsable légal de l'enfant [Prénom – Nom] :

Autorise mon enfant à participer aux concerts de l'EMM se déroulant au sein de la commune mais au dehors de l'établissement (2, rue Jean-Antoine de Baïf- 45140 ORMES),: Salle Rabelais, Mairie d'Ormes, Maison de la Polyculture..

Vous serez cependant averti en amont de chaque manifestation.

Fait àle

Signature

Je souhaite recevoir la Newsletter de la Ville d'Ormes sur mon adresse mail.